



Surgères

BIODÉCHETS : Le lycée polyvalent du Pays d'Aunis s'engage dans le tri des biodéchets.

Jeudi 13 octobre, le service public Cyclad intervient pour équiper le lycée polyvalent du Pays d'Aunis pour la collecte séparée des biodéchets.

À cette occasion, les agents de Cyclad sensibilisent les élèves au tri et au gaspillage alimentaire lors de la pause méridienne.

Avec plus de 1 100 repas servis par jour et environ 500 kg de biodéchets par semaine, le lycée polyvalent du Pays d'Aunis, par ailleurs doté d'un internat, trie ses déchets alimentaires pour réduire sa production d'ordures ménagères.

L'équipe dirigeante du lycée polyvalent du Pays d'Aunis, par le biais de sa gestionnaire adjointe Madame Hocquellet, a ainsi répondu avec enthousiasme à la proposition de Cyclad de mise en place de la collecte séparée des biodéchets en cuisine.

Ce jeudi 13 octobre, outre la mise en place du dispositif, les agents Cyclad ont comme mission de sensibiliser les quelques 1 000 élèves au tri et au gaspillage alimentaire lors de leur temps de restauration.

En pratique, Cyclad équipe le lycée polyvalent du Pays d'Aunis de 6 bacs 660L réservés aux biodéchets en remplacement de 6 bacs 660L dédiés aux ordures ménagères.

Ce point de collecte supplémentaire s'inscrit dans le cadre de l'opération de mise en place du tri des biodéchets menée par Cyclad sur les communes d'Aunis Sud depuis novembre 2021. Depuis cette date, grâce au tri des biodéchets, 265 tonnes de biodéchets ont ainsi pu être détournées de l'enfouissement ou de l'incinération (collectes des professionnels et des particuliers confondues). À ce jour, 140 professionnels participent déjà au tri des biodéchets sur l'ensemble du territoire Cyclad (dont 98 en Aunis Sud).

Un moyen efficace pour alléger sa poubelle

Les biodéchets représentent plus de 30% du poids de la poubelle. Uniquement composés de matière organique et d'eau, ils doivent être valorisés en compost au lieu d'être incinérés ou enfouis. Les biodéchets collectés par Cyclad chaque semaine seront compostés localement et restitués à la terre sous forme de compost utilisé en agriculture.

→ Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, il est prévu que cette obligation [de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets] fasse l'objet d'un renforcement progressif en vue de sa généralisation. Elle s'appliquera en effet dès le 1er janvier 2023 à tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets, avant d'être étendue à l'ensemble des acteurs professionnels, sans seuil minimum, à la date du 1er janvier 2024. (Source ecologie.gouv.fr)

Une présence quotidienne sur le terrain

Pour la réussite de ce projet sur le territoire, Cyclad a recruté une chargée de mission dédiée, Agathe BIGEARD, pour le déploiement auprès des habitants et l'accompagnement des professionnels, leur sensibilisation et l'évaluation de la collecte. Elle est soutenue sur le terrain par l'équipe zéro déchet.

Cyclad fournit aux professionnels :

- Un bac de collecte roulant d'une taille adaptée à l'établissement ou l'accès à une borne biodéchets à proximité,
- Des sacs biodégradables pour trier les biodéchets avant de les déposer dans le bac,
- Des outils de communication adaptés (affiches d'identification des biodéchets, rappel des consignes de tri...).

LES BIODÉCHETS OU DÉCHETS ALIMENTAIRES : des déchets qui retournent à la terre !

- Épluchures de fruits ou de légumes, coquilles d'œufs,
- Restes de repas et de préparation : tous les restes de fruits, de légumes, de salade, de plats cuisinés, avec ou sans sauce, de pommes de terre, pâtes, riz, de viande, de poisson... y compris les coquillages (coquilles d'huitres, de moules...) et crustacés, les restes de fromage, de pâtisseries
- Les sachets de thé, les filtres à café, les serviettes de table blanches en papier
- Les aliments périmés ou abimés SANS EMBALLAGES
- Les fleurs et plantes fanées

CONTACT CYCLAD : 05 46 07 16 66 - contact@cyclad.org

Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 230 000 habitants. Cyclad a été labellisé « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » en 2014 et fait partie en 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés « Economie Circulaire ». Son siège est à Surgères et il emploie 140 agents. www.cyclad.org